



Inscription à l'Ordre : La CGT ne désarme pas !

Ce gouvernement conclut ce que les précédents avaient initié : ainsi le décret concernant l'inscription automatique à l'Ordre National des Infirmiers et des pédicures-podologues, publié le 12 juillet 2018, est entré en vigueur le 13 juillet 2018.

Le Ministère de la Santé devrait regarder où il met les pieds et prendre en compte la colère des professionnel.le.s. Mais il s'en moque comme il se moque de la situation des personnel.le.s dans tous nos établissements, qu'ils soient publics ou privés.

Son seul souci : mettre au pas les professions paramédicales, notamment les infirmier.e.s et museler toute velléité de révolte.

La cotisation à l'ordre est donc devenue obligatoire, voici poindre un nouvel impôt !

Pourtant, la situation des infirmier.e.s est loin d'être florissante. Rappelons qu'elles. ils sont les plus mal rémunéré.e.s des pays de l'OCDE : 5% de moins que le salaire moyen national ce qui place le pays à la 26ème place sur 29. Seules la Finlande, la Lettonie et la Hongrie font pire !

Pour l'ensemble de la profession, la situation se dégrade compte tenu de la perte de la notion de pénibilité, du recul inadmissible de l'âge de départ à la retraite, de la dégradation des conditions de travail, du manque de considération salariale au regard des compétences.

La précarité devient la norme tant les établissements sanitaires usent et abusent des CDD pour ajuster les budgets et des rappels sur repos afin de pallier la pénurie de personnel. Pour les salarié.e.s de la fonction publique hospitalière s'ajoutent la mise en place du jour de carence lors d'un arrêt maladie et le gel du point d'indice.



Sur tous ces sujets, l'Ordre National des Infirmiers se tait et le silence est assourdissant. Il ne sait que réclamer sa «taxe» pour pouvoir fonctionner sur le dos des salarié.e.s. C'est la réponse du gouvernement, totalement inadaptée, aux difficultés rencontrées actuellement.

L'Ordre National des Infirmiers a largement fait preuve de son inutilité sur la question de la reconnaissance de la pénibilité, sur l'amélioration des conditions de l'exercice professionnel et sur le sujet des effectifs minimaux de soignant.e.s dans les services. Il ne résout rien ! Il est là pour nous soumettre. Il revendique d'être le seul représentant de la profession auprès du gouvernement alors qu'il est largement rejeté par tous depuis sa création.

Une véritable catastrophe sanitaire est en préparation mais la Ministre ne veut que des personnel.l.es et des infirmier.e.s aux ordres !

Chaque jour, de nouveaux services se mettent en grève:

- pour demander des effectifs supplémentaires,
- contre des suppressions d'activités,
- contre les fermetures de services ou de lits,
- pour une reconnaissance effective de leurs qualifications.

Le Ministère de la Santé et certains responsables de la DGOS préfèrent regarder ailleurs en légalisant un véritable racket sur le dos de l'ensemble des professions paramédicales.



La CGT rappelle son opposition totale aux lois portant création des ordres paramédicaux

Le moyen le plus sûr de favoriser l'unité des salarié.e.s et de dissuader le gouvernement d'adopter des mesures répressives c'est encore d'adhérer à la CGT.

Tou.te.s ensemble, continuons la lutte!



Bulletin de contact et de syndicalisation

Je souhaite prendre contact et/ou adhérer à la CGT.



Nom :
Prénom :
Adresse :
Code Postal : Ville :
E-mail :